

Article 7 de l'arrêté du 14 mai 2019 relatif aux travaux hyperbaires effectués en milieu subaquatique (mention A)

Date de mise à jour : 18 Avril 2023

Notre analyse

Pour les opérations de secours auprès d'une victime, les limites de durée d'immersion ne sont pas applicables.

Article 7 de l'arrêté du 14 mai 2019 relatif aux travaux hyperbaires effectués en milieu subaquatique (mention A)

Les durées d'immersion définies aux articles 5 et 6 ne sont pas applicables aux cas d'interventions de secours visant à préserver la vie humaine.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Questions / Réponses de la Direction générale du travail sur la prévention des risques liés au milieu hyperbare - 30 octobre 2020

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Je travaille dans un environnement hyperbare

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)